



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 2 – 2013

« Réfection de l'ancien collège du Bornalet – Demande de crédit »

La commission composée de Mme Vuillaume (présidente), de MM Bommottet, Delley, Jeanbourquin, Marcoz, Métral et Rodriguez s'est réunie le mercredi 16 mai à la maison de commune en présence de MM Besson et Dumont. Une deuxième réunion a eu lieu le mercredi 29 mai 2013.

Lors de la première séance, M. Dumont nous a présenté la partie technique du préavis et M. Besson le volet financier. Nous les en remercions.

Construit au début des années 50, ce bâtiment a été financé en grande partie par le canton pour accueillir les élèves de la maison d'enfants. Depuis lors le collège a été entretenu mais n'a subi aucune modification majeure.

Notre analyse fait apparaître les points suivants :

- Sans ces travaux, des frais d'entretien importants devraient être engagés pour maintenir l'exploitation du bâtiment. Notamment en ce qui concerne les sanitaires et le chauffage. Ces dépenses grèveraient les charges des exercices en cours et à venir.
- L'économie que l'on peut attendre de cette réfection se situe au niveau des frais d'entretien et de chauffage. En 2011, les frais budgétés étaient de CHF 2'000.- alors que les comptes montrent une dépense de CHF 9'182.35.
- Ces travaux nécessitent d'emprunter CHF 400'000.- remboursés sur 30 ans. Cet emprunt sera contracté pour une première période de 10 ans.
- Au taux actuel de 1.5%, cette charge devrait avoisiner les CHF 6'000.- par année, ainsi qu'un amortissement financier annuel d'environ CHF 13'000.-.
- La municipalité s'engage à mettre à jour le plan d'investissement de la législature, sans modifier le plafond d'endettement.

Au vu des points relevés ci-dessus, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 2 - 2013 tel que présenté.

La Présidente

Annemarie Vuillaume

Le Rapporteur

Lionel Jeanbourquin